



## AVIS DE PUBLICITE

### Identification

Monsieur Christian BAPTISTE  
Maire de la Ville de SAINTE-ANNE  
Hôtel de ville Place Schœlcher  
97180 SAINTE-ANNE  
Tél : 0590 85 48 68  
E-mail : [service.courrier@ville-sainteanne.fr](mailto:service.courrier@ville-sainteanne.fr)

### Contexte Général

La lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation face aux changements climatiques, sont aussi bien à l'échelle nationale, qu'à l'échelle régionale des sujets de préoccupation très importants pour les collectivités territoriales françaises, notamment pour celles qui s'inscrivent dans les territoires d'outre-mer. Par ailleurs, pour rappel, le décret n°2017-50 validant la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de la Guadeloupe 2016-2023 a été adopté le 19 avril 2017 et publié au Journal Officiel (JO) n° 94 du 21 avril 2017. Ce document de planification régional établit la feuille de route à suivre, notamment en matière de développement des Energies Renouvelables et de mise en œuvre de l'efficacité énergétique sur l'ensemble de l'archipel de la Guadeloupe.

Face à ces défis qui comportent à la fois des volets, environnementaux, économiques et sociaux, le Maire de la Ville de Sainte-Anne, Monsieur Christian BAPTISTE et son conseil municipal, ont décidé d'intégrer le développement durable au cœur de la politique d'aménagement de la collectivité.

Ainsi, la Ville de Sainte-Anne est lauréate de l'édition 2017 de l'Appel à Projets Territoires à Energies Positives pour une Croissance Verte (TEPCV) et projette de mettre en œuvre sur son territoire des projets qui concourent à la transition énergétique de l'archipel de Guadeloupe.

### Description du projet

La ville de Sainte-Anne a reçu de nombreuses sollicitations spontanées pour la réalisation et l'exploitation d'installation de production d'électricité à partir de techniques de conversion du rayonnement solaire d'une puissance inférieure à 100 KWC, sur des toitures de bâtiments qui appartiennent au parc immobilier communal. Il s'agit de douze bâtiments communaux, qui offrent une surface totale de toitures exploitable d'environ 5 250 m<sup>2</sup> et une puissance globale implantable estimée à 875 Kwc.

Le tableau ci-après dresse la liste des bâtiments concernés par l'opération :

Désignations	Lieux	Superficies des bâtiments	Références Cadastrales	Période de disponibilité des toitures
Complexe sportif Hector Grandman	Ffrench	294 m <sup>2</sup>	AI 2094	Illimitée
Pôle Technologique	Douville	344 m <sup>2</sup>	AE 429	Illimitée
Stade municipal	Valette	891 m <sup>2</sup>	AO 43	Illimitée
Ecole maternelle Marcelle BORIFAX	Valette	1 246 m <sup>2</sup>	AP 183	2040
Ecole maternelle URBINO CAMPRASSE	Douville	1 032 m <sup>2</sup>	AD 1447	2040
Ecole élémentaire Ginette MARAGNES	Bourg	2 188 m <sup>2</sup>	AR 383	2040
Ecole élémentaire Victor VALIER	Grands-Fonds	578 m <sup>2</sup>	BH 91	Illimitée
Ecole maternelle Gontran JHIGAÏ	Richeplaine	460 m <sup>2</sup>	AC 285	Illimitée
Ecole maternelle et élémentaire Florent DONNAT	Saint-Protais	561 m <sup>2</sup>	BJ 49	Illimitée
Ecole maternelle George TROUPE	Ffrench	479 m <sup>2</sup>		Illimitée
Ecole maternelle et élémentaire Richard PIERROT	Chateaubrun	414 m <sup>2</sup>	AH 43	2025
Ecole élémentaire Raymond et Gisèle MATHURINE	Fouché	435 m <sup>2</sup>	AZ 383	Illimitée

Aussi en vue de satisfaire aux dispositions des articles L.2121-1 et L.2122-1-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la ville pour l'exercice d'activités économiques, la ville de Sainte-Anne procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

## Participation citoyenne

Monsieur Le Maire, souhaite encourager la mise en œuvre sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne, d'initiatives industrielles et commerciales qui allient à l'intérêt général le développement durable. Ainsi, au-delà des retombées financières évidentes pour la collectivité, celle-ci souhaite obtenir l'adhésion de ses administrés. La mise en place par le lauréat d'un financement participatif associée à une campagne de communication en amont et en aval du projet, qui mettrait en relief l'engagement de la ville sur ce projet et plus largement son action en faveur de la transition énergétique, seraient de puissants leviers pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, les chantiers photovoltaïques relatifs à l'opération doivent permettre la création d'emploi sur le territoire.

## Redevances

Conformément au CGPPP, cette occupation temporaire du domaine public donnera lieu à des versements, par le lauréat de la présente consultation au profit de la Ville de SAINTE-ANNE, de redevances dont les montants et les fréquences seront spécifiés par un bail emphytéotique administratif.

## Grille d'évaluation des projets

Critères d'analyses des offres	Barème /10 points	Coeff de Pondération	Note finale pondérée
<b>Montant de la redevance proposée</b>			
<i>Montant de la proposition de redevance globale la plus élevée</i>	10	5	50
<b>Modalité de maintenance et d'exploitation des générateurs photovoltaïques</b>			
Montants et taux de dédommagement prévus par l'assurance décennale en cas de dommages subis par les biens et les personnes causés par l'installation et l'exploitation de la centrale aux biens <i>Note maximale pour la meilleure disposition de dédommagement proposée</i>	4	3	30
Lessivage des modules, maintien de la propreté et de la sécurité des locaux techniques qui contiennent les onduleurs. <i>Note maximale à partir d'un lessivage de modules par an et par site et de 4 visites d'entretien des locaux techniques par an et par site</i>	1,5		
Capacité technique et économique du candidat à piloter le projet et de ses références	1,5		
Délais d'intervention en cas d'urgence incendie ou autre aléas <i>Note maximale pour des délais d'intervention n'excédant pas les 3h00</i>	3		
<b>Actions de communications autour du projet</b>			
Pertinence de la stratégie de communication à destination des administrés en amont et en aval de l'opération de construction des générateurs photovoltaïques	5	2	20
Nombre d'emplois créés prévus sur le territoire	3		
Mise en place d'un financement participatif	2		

Des négociations pourront être lancées avec les candidats.

Forme juridique de l'occupation du domaine public : Bail emphytéotique administratif.

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au présent avis de publicité et de préciser le périmètre de l'opération.

### **Liste des pièces constitutives de la réponse**

Adresse d'envoi du pli cacheté : voir coordonnées précisées ci-dessus.

Les candidats devront fournir un dossier comportant :

- Un extrait KBIS/statuts ou équivalent
- Les attestations sociales et fiscales à jour de la société
- L'effectif et les moyens matériels de la société
- Des références vérifiables et adaptées au projet sur les 5 dernières années
- Une note de motivation détaillée conforme aux critères d'attribution
- Le business plan détaillé sur 20 ans de l'opération
- Un projet détaillé du bail emphytéotique administratif (droits et obligations des parties, durée justifiée, conditions techniques et financières de l'exploitation, autorisations, redevance, ...) accompagné d'un plan des aménagements techniques et de toutes annexes utiles
- Le planning prévisionnel de réalisation

### **Renseignements techniques et visites**

Une visite de site est prévue le jeudi 20 Septembre 2018. Tous les candidats souhaitant prendre part à cette visite de site sont priés de se rapprocher de Monsieur Jonathan MELCHI dont les coordonnées sont les suivantes :

Direction des Services Techniques

**M. Jonathan MELCHI – Chef de Projets**

**Ligne Directe** : 0590 85 48 69

**Portable** : 0690 31 89 93

E-mail : [jonathan.melchi@ville-sainteanne.fr](mailto:jonathan.melchi@ville-sainteanne.fr)

### **Date d'envoi du présent avis à la publication**

10 Septembre 2018

### **Délais de rigueur**

*La date limite de réception des offres est fixée au **Lundi 31 Octobre 2018**.*

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

Le Maire,  
Christian BAPTISTE